



NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Partie 1 : Budget Principal

I - Cadre général du budget

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site de la Commune.

La présente note répond donc à cette obligation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018.

II – Détail des sections

1- Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de fonctionnement se décomposant comme suit :

Les résultats reportés de l'exercice de l'année N-1 :	459 172.14 €
Total des dépenses 2018 :	1 378 082.27 €
Total des recettes 2018 :	1 624 322.21 €

Soit un excédent de fonctionnement de 705 412.08 €

1.1 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA2017	CA2018	Variation en €
013- Atténuations de charges	22 278.23 €	14 709.54 €	- 7 568.69 €
70- Produits des services	67 581.78 €	72 984.06 €	5 402.28 €
73- Impôts et taxes	597 373.12 €	613 498.71 €	16 125.59 €
74- Dotations et participations	209 750.34 €	344 080.09 €	134 329.75 €
75- Autres produits de gestion courante	94 233.62 €	84 273.14 €	- 9 960.48 €
76 – Produits financiers	33.62 €	37.36 €	3.74 €
77- Produits exceptionnels	63 €	400 025.25 €	399 962.25 €
042- Opérations d'ordre	90 957.58 €	94 714.06 €	3 756.48 €
TOTAL	1 172 271.29 €	1 624 322.21 €	452 050.92€

La diminution des recettes :

- Au chapitre 75 est liée à une diminution des recettes des loyers,
- au chapitre 13 est liée à une diminution des remboursements des agents en maladie,

L'augmentation des recettes :

- au chapitre 70 est provient essentiellement de la cantine et du remboursement des agents mis à la disposition de la Com Com.,
- au chapitre 73 provient des recettes fiscales qui font suite à une revalorisation des bases et des taxes additionnelles droits de mutations (aucune augmentation des taux par la collectivité en 2018),
- au chapitre 74 est liée à l'attribution du fonds départemental (+ 57 839 €)

1.2- – Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA2017	CA2018	Variation en €
011 – Charges à caractère général	276 256.92 €	294 047.59 €	17 790.67 €
012 – Charges de personnel	508 299.81 €	498 567.58 €	-9 732.23 €
65 – Autres charges de gestion courante	87 592.14 €	82 020.56 €	-5 571.58 €
66 – Charges financières	14 811.15€	11 253.62 €	-3 557.53 €
67 – Charges exceptionnelles	1 945.84 €	1 442.83 €	-503.01 €

042 – Opération d'ordre	90 522.09 €	490750.05 €	400 227.96 €
TOTAL	979 427.95 €	1 378 082.27 €	398 654.32 €

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 398 654.32 € entre 2017 et 2018. Cette augmentation est liée à la vente de l'école (400 000 €) au Département.

L'augmentation des dépenses au :

- Chapitre 011 provient des postes liés à l'entretien des bâtiments, des consommables nécessaires au service technique,
- Chapitre 042 s'explique par la vente de l'école (400 000 €) au Département qui engendre des opérations d'ordres.

Les dépenses aux chapitres 12, 65, 66 et 67 sont en diminution.

2- Section d'investissement :

La section d'investissement présente un résultat global excédentaire de 534 040.50 € et comprend des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 266 039.02 € et en recettes pour 641 294.97 €.

2.1 Recettes d'investissement

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018
13 – Subventions d'investissement	15 440.64 €
10- Dotations, fonds de concours et divers	43 656.24 €
165 – Dépôts et cautionnement	846.29 €
45 – Comptabilité distincte attachée	3240.00 €
040 – Opérations d'ordre	490 750.09 €
041 – Opérations patrimoniales	5 279.18 €
001 – Solde positif reporté	441 407.44 €
TOTAL	1 000 619.88 €

Les principales recettes de l'année 2018 étaient :

- Le FCTVA sur les dépenses de 2016 pour 26 942.43 €

- Le montant de la Taxe d'Aménagement pour 16 713.81 €
- Les opérations d'ordres liées essentiellement à la vente de l'école (400 000 €) et à l'amortissement de la cession de l'EPHAD (88 702.09 €)
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
 - Subvention de la Région et de la DRAC pour la valorisation du site de la Villa d'Antone pour 4 592.64 €
 - Solde de la subvention du Département pour l'acquisition du desherbeur thermique pour 458 €
 - Subvention du ministère de l'Intérieur pour les panneaux d'affichage pour 9 490 €

2.2 – Les dépenses d'investissement

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2018, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018
20 – Immobilisations incorporelles	5 070 €
21 – Immobilisations corporelles	71 004.50 €
23 – Immobilisations en cours	179 105.27 €
16 – Emprunts	108 166.37 €
040- Opération d'ordre	94 714.06 €
45 – Travaux d'office	3 240.00 €
041- Opérations patrimoniales	5 279.18 €
TOTAL	466 579.38

Les principales réalisations de l'année 2018 étaient :

- Les frais d'architecte et diverses études liés à la construction de l'école (102 188.99 €)
- La poursuite de la valorisation du site de la Villa d'Antone (44 064.39 €)
- L'extension de l'éclairage public à la sortie de Pierre-Buffière (32 614.29 €)
- La modification du PLU – modification non terminée au 31/12 (3 720 €)
- La création de WC Publics – travaux non terminés au 31/12 (10 196.51 €)
- L'acquisition d'un desherbeur (2 748 €)
- L'acquisition d'un débroussailleur (2 585.21 €)
- Le remplacement du portail de la gendarmerie (3 260.40 €)
- L'acquisition d'un souffleur (618 €)
- Le remplacement du chauffe-eau du gymnase (3 996.84 €)
- Remise aux normes électriques logement de la Gare (7 029 €)
- Installation chauffage logement de la Gare (3 458.40 €)

- Installation d'une VMC logement de la Gare (939.68 €)
- Remplacement extracteur salle culturelle (544.02 €)
- Remplacement disjoncteur salle culturelle (1 414.32 €)
- Pose compteurs d'eau individuels logement communaux (1 870.99 €)
- Remplacement VMC gymnase (1 301.99 €)
- L'acquisition d'un ordinateur à la mairie (2 040 €)

III – Epargne brute et épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir l'attractivité de notre village.

La CAF brute s'est établie en 2018 à 248 288 € contre 194 663 € en 2017 soit une augmentation de 27.55 %.

La CAF nette se situe à 140 962 € en 2018 contre 78 334 € en 2017 soit une augmentation de 79.95 %.

IV – Endettement de la commune

Depuis 2010, la commune n'a contracté aucun emprunt. La dette et les charges financières diminuent donc de façon conséquente.

V – Les taux d'imposition

Les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation en 2018.

Taxes	Taux commune	Taux strate départementale
TH	9.92	13.18
TFB	18.60	17.47
TFNB	46.49	63.89

VI – Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - Catégorie B : 2 agents
 - Catégorie C : 12 agents
- Agents non titulaires :
 - CDD : 1 personne

Partie 2 : Budget annexe / Assainissement

1- Section de fonctionnement

Les résultats reportés de l'exercice de l'année N-1 : 0 €

Total des dépenses 2018 : 38 895.35 €

Total des recettes 2018 : 66 292.92 €

Soit un excédent de fonctionnement de 27 397.57 €

2- Section d'investissement

Les résultats reportés de l'exercice de l'année N-1 : + 742 850.53 €

Total des dépenses 2018 : 705 686.76 €

Total des recettes 2018 : 103 857.49 €

Soit un excédent d'investissement de 141 021.26 €

Des restes à réaliser sont à noter pour un montant de 1 389 397.01 € en dépenses et 1 444 543 € en recettes.

Le Maire,
Stéphane PATIER

